

Date: 9 févr. 2019 à 10:54

De: xxxxx

À: p.bas@senat.fr

Objet: Quand France rime avec désespérance : demande d'activation de l'article 68 de la Constitution

Le 9 février 2019,

Monsieur le Sénateur,
Monsieur le Président de la commission des Lois,

Je suis de plus en plus inquiet de la tournure des évènements prise en France. **Emmanuel Macron a ainsi reconnu lundi dernier Juan Guaido comme "président en charge" du Venezuela, ce qui ne présage rien de bon dans le bras de fer international qui se joue.** Juan Guaido vient en effet d'affirmer qu'il n'exclut pas une intervention militaire des Etats-Unis. Rien est moins sûr, cependant, que la prise de position de M. Macron reflète bien celle des français.

Aussi, il ne vous a pas échappé que les manquements de M. Macron et ses violations de notre Constitution sont graves, persistants et inacceptables ; alors que les affaires semblent suivre leur cours, paisiblement, comme si de rien était... Pourtant, l'affaire "Benalla" prend des allures proprement sidérantes.

Faisant écho à la situation chaotique en France, votre confrère des Républicains Franck Marlin a récemment décidé d'initier la procédure de destitution d'Emmanuel Macron en application de l'article 68 de la Constitution.

Je vous demande donc d'user du pouvoir qui est le vôtre en tant que sénateur pour soutenir au parlement la procédure de destitution d'Emmanuel Macron, ce qui est le reflet de la volonté propre, de la conscience même du peuple français.

Cette procédure ne serait pas constitutionnellement vaine en raison, notamment, de l'ampleur du mouvement des Gilets jaunes et de la légitime colère dont il est le révélateur.

J'ai apprécié, comme beaucoup de français, le déroulement de la commission d'enquête du Sénat sur l'affaire "Benalla" qui redore le blason du Sénat auprès des français et montre son utilité de contre-pouvoir. Cependant, le seul rapport sénatorial ne suffira pas à endiguer cette colère.

Depuis cet été, on sait déjà beaucoup de choses sur l'affaire dite "Benalla", beaucoup trop de choses. On sait que Benalla était dans la garde rapprochée de M. Macron alors qu'il n'est ni gendarme ni policier. Il a tout au plus passé une semaine en école de gendarmerie et été réserviste dans la gendarmerie. Ceci représente une grave trahison des forces de l'Ordre. Par ailleurs M. Macron n'a pas respecté l'article 40 du code pénal après les incidents du 1er mai.

Considérez-bien qu'il me serait incompréhensible qu'ayant connaissance de ces graves dysfonctionnements de l'Elysée - et en tant qu'ancien secrétaire général de l'Elysée - vous ne souteniez pas la procédure de destitution d'Emmanuel Macron.

Enfin, j'ai aperçu une large banderole déployée par les Gilets jaunes lors de l'acte XI où était inscrit : **"Elus, vous rendrez des comptes". Les français n'oublieront pas, cette fois, qui les a défendus et qui les a abandonnés.**

Le sénat doit réagir, et vite, dans l'intérêt de tous, pour notre pays avant tout.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Sénateur, l'expression de ma considération la plus distinguée

xxxxx (Bouches-du-Rhône)